

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 11 (1981)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Votre argent : questions réponses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**votre  
argent**

## questions réponses

Par le Service romand d'information  
du Crédit Suisse

### Un dépôt ou un safe?

*Georgette Ch. à Bienne: Mes enfants me pressent de vider mon « tiroir aux trésors » et de remettre à la banque ce que je garde chez moi (quelques titres, bijoux, vrennerlis, etc.). De quelle façon faut-il procéder?*

Vous avez le choix entre deux « lieux sûrs »: ce qu'on appelle un « dépôt ouvert » ou un compartiment personnel dans le Trésor de la banque.

Le dépôt ouvert est idéal pour les actions et les obligations, les pièces de monnaies et les lingots. Les frais annuels ne représentent que le un pour mille de la valeur du dépôt. Votre banque s'occupe alors d'encaisser pour vous intérêts et dividendes, et bonifie votre compte sur-le-champ. Elle veille sur les échéances, les conversions et selon vos instructions, achète ou vend de nouveaux titres. La banque vous informe par écrit de toutes les opérations effectuées pour votre compte: avis de bonification pour les intérêts et les dividendes échus, annonces de remboursement d'obligations, etc. Elle vous tient au courant des possibilités de conversion envisageables, des émissions d'actions gratuites, des augmentations de capi-

Dessin de  
A. Koella.



tal, etc. Et à la fin de l'année, la banque établira une liste de vos valeurs en dépôt, liste que vous pouvez également demander tous les 6 ou tous les 3 mois.

Un safe entre en ligne de compte lorsque vous désirez protéger des bijoux ou des collections de valeur contre le feu et le vol. Durant les heures d'ouverture de la banque, vous avez libre accès à votre safe. Son faible coût est fonction de son volume.

### Quel jour touche-t-on sa rente AVS à la banque?

*Denis B. à Sion: Jusqu'ici salarié, j'étais habitué à recevoir mon salaire ponctuellement quelques jours avant la fin du mois. Depuis que je suis retraité, je constate que mon AVS — virée à ma banque — n'arrive pas du tout au rythme du calendrier. Pourquoi?*

Il se verse, au titre de l'AVS et de l'Assurance invalidité, environ un million de rentes par mois, représentant un total de quelque dix milliards de francs.

Au vu de ces chiffres, on comprend qu'il soit techniquement impossible de faire en sorte que ces rentes soient payées simultanément dans toute la Suisse le dernier jour du mois. S'y ajoute le fait que les caisses de compensation — qui sont à la source de ces versements — doivent parfois disposer de données complémentaires qui peuvent retarder quelque peu les opérations de paiement. De plus, les offices de chèques postaux — qui servent de « plaque tournante » — prient les caisses de compensation d'étaler dans la mesure du possible ces paiements pour éviter des goulots d'étranglement.

Pour comprendre la complexité du système, il faut savoir que les rentes transitent toutes par l'institution des chèques postaux, office où s'effectue la répartition des paiements selon les vœux émis par les rentiers:

paiement de la rente à domicile, par mandat postal;

virement au compte de chèque postal personnel du rentier;

virement au compte bancaire.

Pour suivre cette troisième voie, à laquelle recourent de très nombreux rentiers, précisons que le montant est porté au crédit du compte le premier jour ouvrable qui suit la réception, par la banque, de l'avis de l'office des chèques postaux. Le même jour, le montant commence à porter intérêt, le taux variant selon le compte choisi (dépôt épargne «3<sup>e</sup> âge», compte-salaire, compte-privé, etc.).

**Laurent**

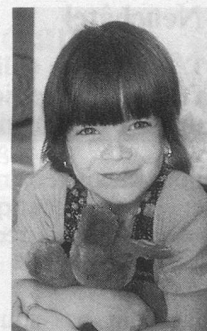
**Angélique**

**filleuls d'«Aînés»**

## Nos parrainages: nouvelle organisation

Désormais, chers lecteurs, les sommes que vous destinerez à Angélique ou à Laurent devront être directement versées sur les comptes bancaires que nous avons ouverts à Moutier et à Fribourg. Ces comptes sont:

**Pour Laurent:** ccp 17-688 Société de Banque Suisse, Fribourg. Indiquer au dos du bulletin de versement: 66-851 759.1 Laurent.



**Pour Angélique:** ccp 25-13 Banque Populaire Suisse, Moutier. Indiquer au dos du bulletin de versement: carnet 249.572 «Angélique».

A fin février 1981, le montant disponible était de Fr. 3679.70. Nous avons viré le 50% de cette somme sur chacun des comptes indiqués ci-dessus, soit Fr. 1839.85 pour Angélique et Fr. 1839.85 pour Laurent.

Nous donnerons des nouvelles de nos deux parrainages dans le n° 9 de septembre 1981, et nous remercions de tout cœur tous ceux qui, si généreusement et amicalement, ont aidé deux familles modestes à faire face à certaines difficultés financières au cours de ces dernières années. Nous encourageons nos lecteurs à avoir de temps en temps une petite pensée pour Angélique et pour Laurent, en envoyant leurs dons aux adresses figurant ci-dessus.

Angélique et Laurent vous destinent, chers lecteurs, leurs plus charmants sourires et joignent leurs remerciements aux nôtres.

AÎNÉS